

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 11 MARS 2003, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MADAME,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- EDMOND JEAN, Représentant de la Municipalité de St-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-GUY CASTONGUAY, Représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de St-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de St-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

***ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 27 novembre 2002
4. RENCONTRE AVEC M. SERGE PARÉ, SOUS-MINISTRE – MINISTÈRE DE RÉGIONS
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
  - 5.1 Cégep de La Pocatière – États généraux
  - 5.2 Gestion des matières résiduelles
    - 5.2.1 Embauche d'un chargé de projet
    - 5.2.2 Collecte sélective
  - 5.3 Dossier SQ
  - 5.4 Transport collectif
  - 5.5 Internet Haute Vitesse

2003-03-01

## 5.5.1 Informations supplémentaires

- 5.5.2 Programme de subvention – «Service à large bande, pour le développement rural»
- 5.6 Conférence des Préfets Chaudière-Appalaches
- 5.7 CLD – Nomination de représentation (fin de mandat)
- 5.8 Étude concernant la gestion des boues – Subvention FCM
- 5.9 Gérance en évaluation
- 5.10 Assurances
- 6. AMÉNAGEMENT :
  - 6.1 Effarouchement des oies
  - 6.2 Agence de mise en valeur des forêts privées
  - 6.3 Pointe aux pins
  - 6.4 Pacte rural
  - 6.5 VVAP – Première réunion du Comité de suivi
  - 6.6 Parc régional des Appalaches
  - 6.7 Festival de pêche
  - 6.8 Modification de la réglementation d'urbanisme : Ville de Montmagny
    - 6.8.1 Projet de règlement zone Rb-94
    - 6.8.2 Projet de règlement zone FC-3
  - 6.9 Projet de décentralisation du PMVRMF – Volet II
- 7. CORRESPONDANCES:
  - 7.1 Les grands prix du tourisme québécois 2003, le 28 mars 2003 à St-Henri
  - 7.2 Lettre de la SQ (réf. Motoneiges)
  - 7.3 CDC – Ateliers de formation sur les instances décisionnelles
  - 7.4 Lettre de M. Réal Gauvin – Route 283
  - 7.5 CRCD – Membership 2003-2004 (600 \$)
  - 7.6 Invitation de la Municipalité de l'Isle-aux-Grues
  - 7.7 Ministre de la Justice – Palais de justice
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes du mois de février 2003
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
  - 9.1 Sécurité incendie
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Personnes âgées
  - 10.2 Remerciements
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

#### **3.1 SESSION DU 11 FÉVRIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
 APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le procès-verbal de la session du 11 février 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

### **4. RENCONTRE AVEC M. SERGE PARÉ, SOUS-MINISTRE – MINISTÈRE DES RÉGIONS**

Lors de la session de travail précédant la session régulière, les maires de la MRC de Montmagny ont rencontré M. Serge Paré et les sujets suivants ont été abordés :

- 1. Dossier Whirlpool-Inglis (le comité de mobilisation Inglis était présent);
- 2. Pacte rural;

3. Suivi du Rendez-vous des Régions;
4. Décentralisation;
5. MRC Ressources.

## **5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :**

### **5.1 CÉGEP DE LA POCATIÈRE – ÉTATS GÉNÉRAUX**

Afin de présenter les préoccupations de la MRC de Montmagny aux états généraux du CÉGEP de La Pocatière qui auront lieu en avril 2003, un comité de travail formé de M. Pierre Lachance, M. Jean-Claude Croteau et Mme Louise Dion-Roy sera chargé de rédiger un document à cet effet. Monsieur Croteau souligne qu'un comité de travail à ce sujet a été formé à la ville et il est convenu que ce dernier pourra bonifier le dossier de la MRC.

### **5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **5.2.1 EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET**

2003-03-03

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a fait paraître une offre d'emploi pour un poste de chargé(e) de projet en environnement pour une période de deux ans qui peut être prolongée;
- CONSIDÉRANT les entrevues effectuées par un comité de sélection formé du préfet, du préfet adjoint, de la directrice et du directeur adjoint et la recommandation à cet effet :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY CASTONGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise l'embauche de Myriam Fortin comme chargée de projet en environnement à compter du 24 mars 2003 au taux horaire de départ de 16,484 \$ (seize dollars et quarante-huit cents et quatre centièmes), avec une période de probation de 6 mois, et également selon les conditions convenues dans une lettre d'embauche à cet effet suite à la recommandation salariale du comité de sélection.

ADOPTÉ.

#### **5.2.2 COLLECTE SÉLECTIVE**

Toutes les municipalités ont maintenant implantées la collecte sélective sur leur territoire. Le centre de tri arrive à gérer les quantités reçues et il est même en rupture de « stock » à certains moments. La prochaine étape est l'attente d'un bilan d'exploitation de l'organisme.

La tournée de sensibilisation des organismes est débutée et a été réalisée et/ou planifiée dans les municipalités de St-Just, Lac-Frontière, Ste-Lucie et Ste-Apolline.

Tel que discuté en 2002, des démarches seront également entreprises sous peu afin que les matières

recyclables des municipalités de Ste-Euphémie, St-Paul et Notre-Dame-du-Rosaire soient expédiées au Centre de tri «L'Après... Récupération» à Montmagny.

### **5.3 DOSSIER SQ**

La SQ s'est montrée intéressée par le projet de la MRC et devrait mandater sous peu la SIQ afin d'entreprendre à nouveau des négociations avec la MRC.

Les coûts révisés par les architectes ont été reçus. Une rencontre du comité de travail aura lieu sous peu à cet effet.

### **5.4 TRANSPORT COLLECTIF**

Sujet reporté.

### **5.5 INTERNET HAUTE VITESSE**

2003-03-04

#### **5.5.1 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- CONSIDÉRANT les discussions/démarches entreprises entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et les MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet afin de doter la région du service Internet haute vitesse via la technologie de la fibre optique ;
- CONSIDÉRANT les soumissions demandées à cet effet et que, suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions, la firme ayant déposée la plus basse soumission est la compagnie TELUS au coût total de 6 484 686 \$ pour l'ensemble du réseau incluant l'acquisition du réseau, les équipements de même que les coûts récurrents de fonctionnement et d'entretien du réseau;
- CONSIDÉRANT l'importance de ce dossier pour le développement du milieu et la préoccupation des MRC/municipalités afin que le service soit accessible aux citoyens et entreprises du milieu à un coût comparable à l'ensemble du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil des maires informe la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de son intérêt pour le dossier Internet haute vitesse (fibre optique) et qu'elle demande d'avoir des informations additionnelles sur ce projet telles :

- l'obtention d'une position clairement définie de la compagnie TELUS de faire connaître ses modalités de déploiement de la fibre optique dans les municipalités afin de desservir les citoyens et entreprises du milieu (PHASE 2) dans un délai de 1 an après la confirmation du mandat de déploiement de l'autoroute de la fibre optique dans le milieu (PHASE 1) ;
- l'obtention d'une position clairement définie de la compagnie TELUS sur la propriété de la fibre de même que sur les modalités de revente et de redevances pour les futurs utilisateurs (nouveaux branchements) à même les fils disponibles du réseau de fibre optique du milieu municipal

versus les fils disponibles de TELUS ;

- la révision par l'ingénieur-conseil des coûts relativement aux besoins en matière d'équipements pour les édifices municipaux, incluant les frais d'entretien ou autres frais connexes.

ADOPTÉ.

#### **5.5.2 PROGRAMME DE SUBVENTION «SERVICE À LARGE BANDE, POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL»**

**2003-03-05**

- CONSIDÉRANT le programme fédéral « Service à large bande pour le développement rural » ;
- CONSIDÉRANT l'intérêt des trois MRC de travailler ensemble à l'analyse de ce dossier et leur préoccupation commune à ce que les citoyens et les entreprises du milieu aient accès, à un coût abordable comparable à l'ensemble du Québec, au service Internet haute vitesse ;
- CONSIDÉRANT que cette étude est préalable à l'obtention d'une subvention additionnelle pour la réalisation de la desserte des citoyens et entreprises en matière d'accessibilité à Internet haute vitesse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny fasse une demande conjointement avec les MRC de Bellechasse et de L'Islet pour la réalisation préalable d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'activités, laquelle étude est préalable à une possible demande de subvention pour la mise en œuvre du plan d'activités;

QUE la MRC de Montmagny autorise un engagement maximal de crédits de 8 333 \$ pour sa participation à l'étude (soit une étude estimée à 50 000 \$ pour les trois MRC, laquelle serait financée à 50% avec un résiduel à être partagée en parts égales entre les trois MRC).

ADOPTÉ.

#### **5.6 CONFÉRENCE DES PRÉFETS CHAUDIÈRE-APPALACHES**

M. Pierre Lachance, président de la Conférence, fait un résumé des principales discussions survenues lors de la réunion de la Conférence tenue le 6 mars dernier.

#### **5.7 CLD – NOMINATION DE REPRÉSENTATION (FIN DE MANDAT)**

**2003-03-06**

Les mandats de Mme Louise Dion-Roy et de M. Jean-Claude Croteau prennent fins au Conseil d'administration du CLD.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY CASTONGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny reconfirme le mandat de M. Jean-Claude Croteau et de Mme

Louise Dion-Roy au Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

### **5.8 ÉTUDE CONCERNANT LA GESTION DES BOUES – SUBVENTION FCM**

La FCM a fait parvenir une lettre qui confirme que la subvention est toujours disponible considérant la particularités des MRC/villes/municipalités du Québec qui sont dans la même situation que la MRC de Montmagny.

### **5.9 GÉRANCE EN ÉVALUATION**

2003-03-07

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a invité deux firmes à soumissionner pour la gérance du service d'évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2003;
- CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue à la MRC et que le comité d'analyse a procédé à la vérification de la qualification de l'offre du soumissionnaire et que le tout est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte l'offre de Berthier Tardif, évaluateur agréé du Groupe CASA, au coût de 50 \$/l'heure plus, les taxes applicables, pour la gérance du service d'évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2003.

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer le document pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

### **5.10 ASSURANCES**

Cette année encore une hausse de 15 à 20 % des primes est anticipé. M. Giroux, maire de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, souligne qu'il fera des vérifications à cet effet et qu'il redonnera des nouvelles relativement à ce dossier.

## **6. AMÉNAGEMENT**

### **6.1 EFFAROUCHEMENT DES OIES**

M. Bruno Nicole a fait part au coordonnateur à l'aménagement et au préfet des difficultés des producteurs agricoles à obtenir une confirmation des autorités compétentes afin que soit reconduit le programme d'effarouchement des oies complémentaire au projet de zone d'interdiction de chasse et d'aires de gagnage.

Une résolution a été acheminée au préfet précisant les demandes faites auprès des organisations suivantes : Union des producteurs agricoles, FAPAQ, Financière agricole du Québec, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et MAPAQ.

Également la résolution avise la MRC et la Ville de Montmagny que les producteurs renonceront à la zone d'interdiction de chasse si le budget d'effarouchement n'est pas confirmé le 15 mars.

Le conseil de la MRC de Montmagny est surpris de l'ultimatum qui lui est annoncé et demande au coordonnateur à l'aménagement d'organiser une rencontre entre des représentants du monde municipal et les agriculteurs afin de prendre connaissance des besoins, résultats et actions à entreprendre.

## **6.2 AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

Les membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées demandent aux MRC que les certificats d'autorisation et les rapports d'exécution signés par le responsable de l'application de la réglementation sur les coupes forestières soient transmis au service d'évaluation afin d'ajuster le rôle d'évaluation des propriétés.

Cette pratique est en vigueur pour tous les certificats et permis émis sur le territoire des municipalités rurales de la MRC. Il serait normal que cette pratique s'applique également pour les travaux forestiers faisant l'objet de certificats.

Toutes les MRC de l'Agence devraient en faire une pratique officielle. La MRC de Montmagny le faisait sur une base d'information au personnel d'évaluation. Désormais, le certificat d'autorisation sera produit en trois copies (propriétaire, inspecteur et service d'évaluation MRC ou Ville).

Comme pour toute autre intervention, cette procédure ne remplacera pas le travail de l'évaluateur mais l'informerá des changements survenus aux propriétés.

## **6.3 POINTE AUX PINS**

Le coordonnateur en aménagement a reçu l'invitation à participer à une audience de la CPTAQ concernant un usage autre qu'agricole sur le territoire de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues.

Considérant que ce projet est situé sur la Pointe aux Pins qui est un site identifié au schéma d'aménagement à titre de site récréatif à aménager en respectant les caractéristiques naturelles du site, le coordonnateur à l'aménagement présenté lors d'une rencontre spéciale au bureau de la CPTAQ, la position de la MRC face au projet.

Les commissaires de la CPTAQ ont demandé aux représentants municipaux (MRC et municipalité) de produire un document de réflexion sur le développement en zone agricole sur l'île aux Grues

Le coordonnateur à l'aménagement préparera un projet de définition des secteurs propices au développement sans contrainte pour l'agriculture en fonction du dynamisme agricole et le transmettra dans un premier temps à la municipalité et ensuite à la CPTAQ.

## **6.4 PACTE RURAL**

Le premier versement a été effectué dans le cadre du programme du Pacte rural.



La réunion du comité de mise en oeuvre est prévue le 17 mars à 13h30 à la MRC de Montmagny.

Les membres du comité sont : Pierre Lachance, Louise Dion-Roy, Jean-Claude Croteau, Pierre Thibaudeau, Jean-Pierre Després, Daniel Racine et Jean-Louis Proulx.

Pour cette rencontre un bilan de l'avancement de la tournée rurale sera présenté ainsi que les critères acceptés par le Ministère des Régions.

Le rôle du comité de mise en oeuvre devra également faire l'objet de l'ordre du jour de cette rencontre.

#### **6.5 VVAP – PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI**

Le coordonnateur à l'aménagement dépose les objectifs du programme VVAP pour 2003 et résume les principales actions qui seront entreprises au cours de l'année.

#### **6.6 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES**

Le Parc régional des Appalaches a présenté un projet de diversification des milieux au CLD et le projet consiste à former une partie du personnel du parc au guidage des groupes et à améliorer certaines infrastructures d'accueil ainsi que l'affichage le long de la Route 283 et entre les sites sur le réseau de randonnée.

Le projet de formation a été priorisé par le CLE et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le développe présentement. Le début de la formation est prévu à la fin avril (22 ou 28). La formation sera dispensée à Sainte-Lucie, dans les sites du parc ainsi que dans des Parcs nationaux et des lieux spécialisés (ex. : musée minéralogique de Thetford Mines).

Un service de navette sera également mis sur pied cet été afin de diriger les visiteurs des lieux d'hébergement aux sites du Parc.

#### **6.7 FESTIVAL DE PÊCHE**

##### **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau**

- CONSIDÉRANT l'intérêt de la population de la MRC de Montmagny pour la pêche de l'omble de fontaine et la pêche en rivière.
- CONSIDÉRANT qu'il est important d'offrir à l'ensemble de la population de la MRC de Montmagny, une chance de participer au festival de la pêche.
- CONSIDÉRANT que deux municipalités de la MRC ont accepté d'organiser et de défrayer les coûts de l'événement pour la partie nord du territoire.
- CONSIDÉRANT que la MRC s'associe avec le Parc régional des Appalaches et la ville de Montmagny pour promouvoir la pêche auprès de sa population notamment auprès des jeunes.

- CONSIDÉRANT qu'une activité d'ensemencement et de pêche permettrait de mettre en valeur les richesses naturelles du territoire de la MRC de Montmagny.
- CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont facilement accessibles par route et ce gratuitement, qu'ils sont accessibles durant toute la saison de pêche, que la pêche à gué est praticable et que l'omble de fontaine a de bonne chance de survie.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement, pour une somme de 2000\$, au projet d'ensemencement des rivières Bras-Saint-Nicolas et Morigeau dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau de la Société de la faune et des parcs du Québec. Le Parc régional des Appalaches s'engage également à promouvoir des activités de pêche et des activités pour la relève les 5 et 6 juillet 2003 lors du Festival de pêche.

ET QUE Daniel Racine soit autorisée à signer tout document relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau ainsi qu'à faire le suivi du projet.

ADOPTÉ.

**6.8 MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME : VILLE DE MONTMAGNY**

**6.8.1 PROJET DE RÈGLEMENT ZONE Rb-94**

2003-03-09

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny propose la modification des usages permis dans la zone Rb-94 afin d'y permettre l'usage résidentiel trifamiliale, ce qui correspond à une densification du périmètre d'urbanisation et que cette modification ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'ajouter l'usage «résidence trifamiliale» dans la zone **Rb-94** tels que présentés dans le premier projet de règlement amendant le règlement de zonage 1100, conditionnellement à ce que le règlement à être adopté soit identique au projet déposé.

ADOPTÉ.

2003-03-10

### 6.8.2 PROJET DE RÈGLEMENT ZONE Fc-3

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny propose la modification des usages permis dans la zone Fc-3 afin d'y permettre l'usage «industrie du recyclage de véhicules routiers» et que cette modification ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY  
CASTONGUAY

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

#### ***ET UNANIMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'ajouter l'usage «**industrie du recyclage de véhicules routiers**» dans la zone **Fc-3** tels que présentés dans le premier projet de règlement amendant le règlement de zonage 1100, conditionnellement à ce que le règlement à être adopté soit identique au projet déposé.

ADOPTÉ.

### 6.9 PROJET DE DÉCENTRALISATION DU PMVRMF – VOLET II

2003-03-11

- CONSIDÉRANT la volonté du Ministre des Ressources naturelles de procéder à la décentralisation du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II;
- CONSIDÉRANT que les budgets de ce programme sont issus de la contribution des détenteurs de CAAF exploitant les ressources forestières des terres publiques du Québec;
- CONSIDÉRANT qu'une partie importante du milieu forestier et des terres publiques de la région Chaudière-Appalaches est située sur le territoire de la MRC de Montmagny (23.5%);
- CONSIDÉRANT que le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II a pour but qu'une gestion multiressource du milieu forestier soit réalisée;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny s'est impliquée activement et a démontré sa compétence en matière de gestion multiressource de la Forêt des Appalaches par la création, la gestion et le développement du Parc régional des Appalaches qui est un projet de mise en valeur de sites naturels en milieu forestier sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans le protocole d'entente générale pour l'exploitation du Parc régional des Appalaches que soit formé un comité de suivi formé des représentants des ministères des Ressources naturelles (secteur Terres et secteur Forêt) et des Affaires municipales et de la Métropole, de la Société de la Faune et des Parcs et de la MRC de Montmagny;

- CONSIDÉRANT qu'une table forêt a été mise sur pied sur le territoire de la région Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que le Parc régional des Appalaches s'inscrit dans le cadre du plan de gestion des terres publiques (secteur récréotouristique) réalisé dans la région Chaudière-Appalaches.
- CONSIDÉRANT qu'une vingtaine d'emplois saisonniers et deux emplois permanents sont directement créés par le Parc régional des Appalaches;
- CONSIDÉRANT que toute la communauté de Montmagny-Sud s'identifie au projet de mise en valeur du Parc régional des Appalaches;
- CONSIDÉRANT que le projet du Parc régional des Appalaches a réussi à susciter un intérêt auprès de la clientèle touristique et de loisir toute la région Chaudière-Appalaches et de l'extérieur.
- CONSIDÉRANT qu'en terme de développement durable, il ne faut pas abandonner l'appui tant technique que financier nécessaire au maintien et à la mise en valeur des projets en milieu naturel;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC à continuer son implication dans la mise en valeur des ressources du milieu forestier par l'entremise du projet de Parc régional des Appalaches;
- CONSIDÉRANT l'expérience de la MRC de Montmagny à réaliser la gestion administrative de l'enveloppe du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches au cours des deux dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
 APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny demande au Ministre des Ressources naturelles que lui soit octroyée la gestion d'une enveloppe budgétaire annuelle minimale de 180 000 \$ versée dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II pour le développement durable du Parc régional des Appalaches;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à défrayer annuellement la participation du milieu (10% du projet soit 20 000 \$) en plus d'une contribution de 40 000 \$ en matière de fonctionnement et promotion du Parc régional des Appalaches (quote-part des municipalités directement concernées);

QUE la MRC de Montmagny s'engage à présenter aux membres du comité de suivi prévu à l'entente de gestion du Parc régional des Appalaches et à la Table forêt du CRCD Chaudière-Appalaches les projets d'aménagement prévus dans le cadre du développement durable du Parc régional des Appalaches avant leur réalisation ainsi qu'un rapport détaillé des aménagements et autres investissements à la fin de l'exercice financier annuel;

QUE les aménagements réalisés et financés dans le cadre de ce programme d'aide financière soient conformes aux orientations élaborées par la Table forêt du CRCD Chaudière-Appalaches et

les critères du programme énoncé par le Ministère des ressources naturelles;

QUE cette entente soit valide pour les cinq prochaines années, après lesquelles, une évaluation de la performance de la MRC de Montmagny sera réalisée.

ADOPTÉ.

## **7. CORRESPONDANCES**

### **7.1 LES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS 2003, LE 28 MARS 2003 À ST-HENRI**

2003-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE COUTURE

QUE la MRC de Montmagny fasse l'achat de 2 cartes pour les Grands prix du tourisme qui auront lieu le 28 mars 2003 à St-Henri, au coût de 150 \$.

ADOPTÉ.

### **7.2 LETTRÉ DE LA SQ (RÉF. MOTONEIGES)**

Suite aux informations concernant le dossier de la disponibilité des motoneiges, le lieutenant Richard a transmis une lettre à cet effet.

M. Croteau souligne que la ville avait offert de l'espace pour l'entreposage des motoneiges lors de la dernière réunion du comité de sécurité publique.

### **7.3 CDC – ATELIERS DE FORMATION SUR LES INSTANCES DÉCISIONNELLES**

Invitation à participer aux ateliers.

### **7.4 LETTRÉ DE M. RÉAL GAUVIN – ROUTE 283**

Lettre de M. Gauvin dénonçant certains manques à gagner relativement aux dépenses en entretien des routes effectuées dans certaines MRC de Chaudière-Appalaches par rapport à d'autres.

### **7.5 CRCD – MEMBERSHIP 2003-2004 (600 \$)**

2003-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny renouvelle sa cotisation au CRCD Chaudière-Appalaches au coût de 600 \$.

ADOPTÉ.

### **7.6 INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-GRUES**

Invitation de la Municipalité de L'Isle-aux-Grues au préfet, M. Lachance, dans le cadre des festivités de la Mi-Carême et des reportages médiatiques afférents.

## **7.7 MINISTRE DE LA JUSTICE – PALAIS DE JUSTICE**

Lettre réponse du ministre concernant la préoccupation du milieu relativement à la survie du Palais de justice.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2003**

**2003-03-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la liste des comptes suivants du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2003 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C230069	37,00	SIMONEAU DANY
C230070	178,75	PILOTE NICOLAS
C230071	1 371,68	GROUPE CASA
C230072	28,26	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
C230073	78,29	DISPONIBLO ENR.
C230074	186,54	LA PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C230075	340,00	VILLE DE MONTMAGNY – COUR MUNICIPALE
C230076	1150,25	ANNE CARRIER ARCHITECTES
C230077	110,70	LABRECQUE NANCY
C230078	171,85	SIMONEAU DANY
C230079	146,06	PILOTE NICOLAS
C230080	179,85	BÉDARD YOLAND
C230081	143,07	BOSSÉ ROSARIO
C230082	168,38	DION-ROY LOUISE
C230083	90,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C230084	1000,00	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C230085	359,40	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C230086	125,56	C. POP. DESJARDINS MONTMAGNY (TÉLUS-MOB)
C230087	9,80	GRAPHICA IMPRESSION
C230088	165,64	COOPERATIVE JOURNAL L'OIE BLANCHE
C230089	45,96	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC (ABONNEMENTS)
C230090	1567,74	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C230091	1035,22	LES IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS CONTINUUM LT
C230092	166,84	LA MARITIME – SERV. FIN. FILLION ET ASS.
C230093	167,71	LA VOLIÈRE
C230094	251,61	PITNEY BOWES LEASING
C230095	13 868,10	IPL INC.
C230097	21,00	PATRY FRANCE
C230098	67,50	BLAIS GAÉTAN
C230099	98,46	SIMONEAU DANY
C230100	51,10	PILOTE NICOLAS
C230101	52,32	FRANCK ALAIN
C230102	243,80	BÉDARD YOLAND
C230103	497,30	LACHANCE PIERRE
C230104	31,50	TALBOT ALAIN
C230105	3706,91	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C230106	861,86	CAISSE POP. DESJARDINS MONTMAGNY (TÉLUS)
C230107	6191,02	REVENU CANADA
C230108	10314,74	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
C230109	788,48	LA LAURENTIENNE/IMPÉRIALE

C230110	1022,44	SSQ-VIE
C230111	374,19	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
C230112	160,00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C230113	334,52	COMM. ADM. DE RÉGIME DE RETRAITE ET D'ASS.
C230114	77,29	COOPÉRATIVE JOURNAL L'OIE BLANCHE
C230115	43,14	MONTMAGNY AIR SERVICE INC.
C230116	5777,14	SYCARE INC.
C230117	385,33	COMBEQ
C230118	320,41	CONEX SYSTÈME DE BUREAU INC.
C230119	8,05	FORTIN PATRICE
C230120	14,00	ALLAIRE MARIO
C230121	25,00	MERCIER SYLVAIN
C230122	904,44	IPL INC.
M230096	2450,54	APRÈS...RÉCUPÉRATION

---

**TOTAL : 57 966,74\$**

---

ADOPTÉ.

### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 101 652,43\$.

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **9.1 SÉCURITÉ INCENDIE**

Les travaux théoriques d'optimisation ont débuté. Le Comité de sécurité incendie travaille à cet effet. Une rencontre aura également lieu concernant la problématique des télécommunications sur une grande partie du territoire de la MRC de Montmagny.

## **10. VARIA OUVERT**

### **10.1 PERSONNES ÂGÉES**

**2003-03-15**

- CONSIDÉRANT la lettre reçue du Regroupement pour l'activité physique et la santé de nos aînés et retraités (RAPSAR) qui travaille présentement à organiser une « Fête de la santé et de la bonne forme » qui se tiendra le vendredi 16 mai prochain à Montmagny pour son 15<sup>e</sup> anniversaire;
- CONSIDÉRANT une demande de commandite à la MRC afin d'offrir le vin d'honneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny exceptionnellement contribue à une commandite au montant de 200 \$ pour la fourniture de vin mousseux « Le Vaillant » afin de souligner le 15<sup>e</sup> anniversaire

du RAPSAR tout en faisant connaître un produit du terroir de chez-nous.

ADOPTÉ.

#### **10.2 REMERCIEMENTS**

Mme Louise Dion-Roy tient à souligner l'excellente coopération et les services obtenus des employés de la MRC et également des employés du CLD de la MRC de Montmagny dans les dossiers de sa municipalité.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

***IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE*** la présente session soit levée à 21h30.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Pierre Lachance, préfet

\_\_\_\_\_  
Nancy Labrecque, dir. gén.